

# League Europa - Affaire FC Sion : le club réclame 10M d'euros à la FFF

Créé le 24/11/2011 à 09h30



Le logo de la Fédération Française de Football (FFF) / FFF



Le FC Sion ou la revanche d'un club humilié d'avoir été écarté de la Ligue Europa. Après avoir attaqué l'UEFA, les Suisses se concentrent sur la Fédération Française de Football et lui réclame 10 millions d'euros. Car la FFF aurait inscrit Rennes dans la compétition européenne en ne respectant pas "les engagements qui permettent aux joueurs de saisir les juridictions sportives ou les juridictions de droit commun".

***La FFF responsable des déboires juridiques du FC Sion ?***

Le FC Sion, déjà en conflit avec l'UEFA qui l'a privé d'Europa League pour être passé outre une interdiction de recrutement, a "assigné sur le fond" devant le tribunal de Paris la fédération française et lui "réclame 10 millions d'euros", ont confirmé jeudi la FFF et l'avocat du club suisse.

"La FFF a enregistré l'inscription de Rennes (en Ligue Europa) dans la compétition, et en tant que membre de l'UEFA, elle applique les décisions de l'instance", détaille dans un communiqué le cabinet BBDO, missionné par Sion. "Or, ce faisant, la fédération a violé les engagements qui permettent aux joueurs de saisir les juridictions sportives ou les juridictions de droit commun", poursuit le cabinet.

La FFF a reconnu avoir reçu ces derniers jours du club suisse "un gros dossier avec un mémoire qui conclut sur cette demande de 10 millions d'euros". A la fédération française, qui a alerté l'UEFA, on juge "rocambolesque et surréaliste" cette assignation déposée par l'avocat parisien Emmanuel Daoud, qui défend les intérêts de Sion.

"On ne voit pas ce que la FFF a à faire dans une affaire qui concerne l'UEFA. On n'a pas à être là et on va essayer de le faire comprendre au tribunal", a-t-on précisé de même source. Ecarté de la C3, Sion a été remplacé par le Celtic Glasgow dans la poule I, qui comprend également Rennes, l'Atletico Madrid et l'Udinese. "Nous aviserons pour assigner les autres fédérations" nationales ultérieurement (écossaise, espagnole et italienne), a encore indiqué un porte-parole du club suisse.

***L'affaire du FC Sion, c'est quoi ?***

Au départ, c'est un litige contractuel classique. La Fédération internationale de football (Fifa) en traite 3.500 de ce type chaque année. L'instance juge qu'au printemps 2008, le club suisse de Sion "a incité le gardien de but Essam El-Hadary à rompre son contrat avec Al Ahly (Egypte)", et lui interdit, par décision du 16 avril 2009, de recruter pendant deux périodes de transfert consécutives.

Après une première série de recours de Sion, tous rejetés, cette décision est devenue "ferme et définitive" à compter de janvier 2011. Sion était donc interdit de recrutement au mercato hivernal et estival 2011. Pourtant, le 5 juillet 2011, Sion a demandé à la Ligue de football suisse (SFL) d'enregistrer six recrues, entamant un nouveau bras de fer devant plusieurs juridictions, sportive et civiles (cour cantonale ou fédérale suisse).

En multipliant les procédures, le bouillant et médiatique président de Sion Christian Constantin finit par trouver une faille. Ses recrues estivales ont alors profité d'une possibilité de jouer accordée "à titre superprovisoire" par un tribunal cantonal suisse. Les joueurs incriminés évoluent alors, entre autres, en Europa League, compétition organisée par l'UEFA. Le FC Sion élimine le Celtic Glasgow en barrages de l'épreuve. L'affaire commence vraiment.

Le Celtic proteste. Au lendemain des barrages, Michel Platini lance devant la presse: "Ce qui se passe là n'est pas correct, Sion n'a pas respecté l'interdiction de recruter, ils vont au devant des problèmes". Le Celtic, qui avait déposé une réserve pour non-éligibilité de joueurs devant l'UEFA (l'Union européenne de football), est alors repêché en septembre. Glasgow intègre le groupe I (avec Rennes, l'Atletico Madrid et Udinese). Sion, exclu, multiplie encore les recours. Mais la compétition commence sans lui.